



Certificat d'agrément

Nous certifions que l'organisme

Avion-Tech inc.

de

LACHUTE, QC

Organisme de maintenance agréé

21-08

est autorisé en vertu du RAC 573.02 à effectuer la maintenance des produits aéronautiques, et possède des spécialités dans les catégories suivantes:

**Avionique
Instruments
Structures**

L'étendue des privilèges applicables à chaque catégorie se limite à ce qui est indiqué dans les documents pertinents aux spécialités qui accompagnent le présent certificat; et est conditionnelle au respect des procédures et des limites agréés énoncées dans le manuel de politiques de maintenance de l'organisme.

Signature: _____

J C L'italien
Pour le Ministre des transports

Date: 2012-03-07

Remplace le certificat daté du: 2008-07-10

Ce certificat n'est pas cessible. L'agrément demeure valide jusqu'à ce qu'il soit rendu, suspendu ou annulé.